



LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS COMMENT ÇA MARCHE ?

LES CONSEILLERS 2011-2012 ET LES ENCADRANTS :



Quelle est sa finalité ?

Créé en 1991 sur une volonté politique, le Conseil Municipal Enfants (CME) s'inscrit, depuis 2005, dans le Projet Educatif Local dont la volonté est de « faire vivre la ville par tous ».

A quoi sert-il ?

Il constitue un outil d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté. Il poursuit les objectifs suivants : être un espace d'expression identifié et reconnu, de dialogue et d'échanges avec les adultes, favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale, permettre aux élus d'être responsables de leurs projets et de les mener à bien.

Comment est-il constitué ?

Actuellement, il est formé de 26 élèves de CM habitant St Just St Rambert. Ils sont élus pour deux ans en début de CM1 dans toutes les écoles de la commune. Le conseil est donc renouvelable par moitié chaque année.



LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

2011-2012



Q u e l e s t s o n c h a m p d ' a c t i o n ?

Les jeunes élus élaborent et mettent en œuvre des actions en direction des habitants, particulièrement des jeunes. Ils représentent leurs électeurs et leur rendent régulièrement des comptes. Ils donnent leurs avis sur la vie de la commune.

Comment fonctionne-t-il ?

Le conseil se réunit à la Maison des Associations toutes les trois semaines (hors vacances scolaires), le mardi de 16h45 à 18h30. Chaque regroupement se divise en deux temps : une partie commune, une autre en commissions (au nombre de trois actuellement). Trois fois par an, une réunion plénière, présidée par le maire, permet d'exposer, de discuter et de valider les projets. Les jeunes conseillers sont également sollicités pour d'autres manifestations : visite de la commune ou autres institutions (conseil général ou régional, assemblée nationale...), allocution aux vœux du maire, participation au nettoyage de printemps...



LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

2011-2012



LA VISITE DE LA COMMUNE



LE BUREAU DE MONSIEUR LE MAIRE

LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL



LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

2011-2012

Quel est le rôle des enseignants ?

Dans le cadre de l'éducation civique, ils sensibilisent leurs élèves à la vie démocratique. Ils organisent les élections et accordent des temps d'échange et d'information entre les élus et l'ensemble des écoliers.

Comment les enfants sont-ils encadrés ?

Chaque commission est encadrée par deux animateurs dont le rôle est d'être à l'écoute des jeunes, de favoriser l'expression de tous et de les aider dans l'avancement de leurs projets. Emeric Mehl, coordonnateur du Projet Educatif Local, organise, harmonise, assure le lien avec le maire et les différents partenaires ; il est garant du bon fonctionnement et de la cohérence politique et éducative du CME. Jean Baptiste Chossy et Marie Josée Faure assurent la relation avec le conseil municipal d'adultes.



LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

2011-2012

